



SE FORMER

# Centre Régional des Epreuves du Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins (CRECCEPS) Ile-de-France de l'AP-HP

Centre de la formation et du développement des compétences

2018

**Le CRECCEPS IDF Campus Picpus, vous accueille et vous accompagne à l'obtention du CCEPS (Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins) au sein de ses locaux situés sur le Campus Picpus -33 boulevard de Picpus 75012 Paris**

## Contexte

- **Contexte organisationnel**

L'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS IDF) et l'APHP ont donné leur accord pour que l'ensemble des épreuves du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins soient organisées par le Centre Régional des Epreuves du Certificat de Capacité à Effectuer des prélèvements Sanguins (CRECCEPS IDF – Campus Picpus).

- **Contexte législatif et réglementaire**

Arrêté du 13 mars 2006 modifié, fixant les conditions du CCEPS – version consolidée au 04 décembre 2014

## Conditions d'inscription aux épreuves du CCEPS

- **Procédure d'inscription au CCEPS**

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un titre ou diplôme permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical, (arrêté du 21 octobre 1992) ainsi que les personnes remplissant les conditions prévues à l'article L4352-3 du code de santé publique ou aux autres articles L. 4352-3-1 et L.4352-3-2 du code de santé publique.



NB : les étudiants inscrits en dernière année d'études préparatoires aux diplômes permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical sont autorisés à se présenter à l'épreuve théorique et en cas de succès, à effectuer leur stage. Ils ne peuvent se présenter à l'épreuve pratique qu'après avoir obtenu leur diplôme d'exercice.

## Nature et déroulement des épreuves

Le CCEPS prévu à l'article R. 4352-13 du code de santé publique est délivré aux candidats ayant réussi aux 3 épreuves suivantes :

### ▪ Epreuve théorique

Epreuve écrite, anonyme, sur 20 points, d'une heure, dix questions se rapportant au programme annexé à l'arrêté du 13 mars 2006 (version consolidée 04 décembre 2014),  
Validation épreuve théorique : note  $\geq$  12/20

### > Procédure d'inscription à l'épreuve théorique :

Le bureau des concours doit être destinataire

- Du bulletin d'inscription et pièces justificatives et droit d'inscription à l'épreuve théorique.

### ▪ Stage

Réalisation de 40 prélèvements de sang veineux ou capillaires, dont trente au pli du coude, effectués sur une période de 3 mois maximum et dans délai maximum de 2 années après la validation de l'épreuve théorique.

Etre titulaire de l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence AFGSU niveau 2

### > Procédure de mise en stage : le CRECCEPS IDF doit être destinataire :

- De la fiche de renseignements stage CCEPS dûment remplie
- De l'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires dûment remplie par votre médecin
- De l'attestation d'assurance risques civils et professionnels pour la période de stage
- De l'attestation de formation aux gestes et soins d'Urgence AFGSU niveau 2

A réception de ces justificatifs, le CRECCEPS IDF s'assure des conditions nécessaires pour la mise en stage.

Le CRECCEPS IDF transmet le carnet de stage directement auprès du maître de stage responsable de l'encadrement du stagiaire.

▪ **Epreuve pratique**

Les candidats effectuent devant le jury trois prélèvements dont deux au pli du coude sur dispositif de simulation (tampon de cathétérisme trois veines)

> **Pour se présenter à l'épreuve pratique** : le CRECCEPS IDF doit être destinataire

- ☑ Du carnet de stage retransmis directement par le maître de stage attestant de la note obtenue,

Validation de stage : note  $\geq$  12/20

> **Procédure d'inscription à l'épreuve pratique** :

Le bureau des concours doit être destinataire :

- ☑ Du bulletin d'inscription et pièces justificatives et droit d'inscription à l'épreuve pratique.

Validation épreuve pratique : note  $\geq$  12/20

▪ **Délivrance des attestations CCEPS**

Les attestations signées de l'ARS IDF sont transmises sous quinzaine aux candidats ainsi que l'avis de notification consignant la note obtenue à l'épreuve pratique.

**Calendrier prévisionnel des sessions 2018/2019**

Pratique	Théorie	Pratique	Théorie	Pratique	Théorie	Pratique	Théorie
Novembre 2018	Novembre 2018	Février 2019	Mars 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Octobre 2019	Novembre 2019

**Tarifs des épreuves**

Epreuve théorique : 40 €

Epreuve pratique : 60 €

Le CRECCEPS-IDF propose aux candidats qui le souhaitent :

- 1 journée de préparation à l'épreuve théorique (190 €)
- 1 journée de préparation à l'épreuve pratique (170 €)

## Modalités d'inscription aux sessions

**1. Se connecter sur le site concours AP-HP** à l'adresse <https://concours.aphp.fr> / S'inscrire au concours / rubrique :

- Soit : Inscription à l'examen théorique du CCEPS
- Soit : Inscription à l'épreuve pratique CCEPS

**2. Inscription en ligne** : Télécharger les bulletins d'inscription, les compléter, scanner en version PDF les pièces justificatives au moment de l'inscription en ligne ou au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

## Contact et accès

### Contact

#### CRECCEPS IDF

Campus Picpus

33 boulevard de Picpus

CS 21 075

75571 Paris Cedex 12

Tél : 01 40 27 51 53

Mail : [ccecceps.idf@aphp.fr](mailto:ccecceps.idf@aphp.fr)

### Accès

#### Voiture

Parking public « Picpus Nation » payant, entrée au 96 boulevard de Picpus, 75012 Paris

#### Bus

Ligne 29, arrêt Picpus, Santerre

Ligne 56, arrêt square Courteline

#### Métro

Ligne 6 station Picpus ou Bel-Air

#### RER

Ligne A, arrêt Nation

#### Vélib'

Station n°12016, 43 avenue de Saint-Mandé

Station n°12019, 58 rue de la gare de Reuilly

Station n°12017, 82 avenue de Saint-Mandé

**Centre Régional des Epreuves du Certificat de Capacité pour Effectuer des  
Prélèvements Sanguins (CRECCEPS) Ile-de-France de l'AP-HP  
Centre de la formation et du développement des compétences**

Campus Picpus  
33 boulevard de Picpus  
CS 21 705  
75571 Paris Cedex 12  
[crecceps.idf@aphp.fr](mailto:crecceps.idf@aphp.fr)